

Annexe de sous-traitance

Article 28 du Règlement (UE) 2016/679 — JuriSign, édité par PCFRANCE

La présente annexe encadre le traitement des données à caractère personnel effectué par PCFRANCE pour le compte de ses Clients, au sens de l'article 28 du RGPD. Elle fait partie intégrante des conditions générales de vente et complète la politique de confidentialité. En cas de contradiction, elle prévaut pour ce qui concerne la sous-traitance.

1. Parties et qualités

Le Client, titulaire du compte JuriSign, agit en qualité de **responsable de traitement**. Il détermine les documents soumis à signature, les destinataires, les durées de conservation applicables et la licéité du traitement qu'il met en œuvre.

PCFRANCE, entreprise individuelle, 1 allée du Gâte Soie, 37390 Charentilly, SIRET 392 232 054 00040, RCS Tours 392 232 054, éditeur de JuriSign, agit en qualité de **sous-traitant**. Elle traite ces données uniquement sur instruction documentée du Client, l'utilisation du service valant instruction.

PCFRANCE demeure **responsable de traitement** pour ses propres finalités (gestion des comptes, facturation, mesure d'audience de son site). Ces traitements ne relèvent pas de la présente annexe mais de la politique de confidentialité.

2. Description du traitement

Objet	Fourniture d'un service de signature électronique simple (niveau SES au sens du règlement eIDAS) et constitution du dossier de preuve associé.
Nature des opérations	Collecte, enregistrement, stockage, consultation, transmission aux signataires désignés, apposition de signatures sur document, génération de journaux d'audit, effacement.
Finalité	Permettre la signature électronique de documents et en établir la preuve.
Personnes concernées	Signataires désignés par le Client, utilisateurs du compte du Client, et toute personne dont les données figurent dans les documents transmis.
Catégories de données	Identité (nom, prénom), coordonnées (adresse électronique, téléphone), données de connexion (adresse IP, agent utilisateur, horodatages), signature manuscrite tracée, contenu des documents transmis, et, si le Client active les options correspondantes, photographie de contrôle ainsi que position et caractéristiques de l'appareil du signataire — ces deux dernières n'étant collectées qu'avec le consentement exprès et horodaté de celui-ci.
Données sensibles	Le service n'est pas conçu pour traiter des données relevant de l'article 9 du RGPD. Le Client s'abstient d'en insérer dans les documents transmis, ou en assume seul la licéité et l'analyse d'impact.
Durée	Durée du contrat, puis les délais indiqués à l'article 8.

3. Obligations de PCFRANCE

Conformément à l'article 28.3 du RGPD, PCFRANCE s'engage à :

- ne traiter les données que sur **instruction documentée** du Client, y compris en matière de transfert hors Union européenne, sauf obligation légale contraire dont le Client serait informé au préalable ;
- garantir que les personnes autorisées à traiter les données sont soumises à une **obligation de confidentialité** ;
- mettre en œuvre les **mesures de sécurité** requises par l'article 32 (article 5 ci-dessous) ;
- respecter les conditions relatives au **recrutement d'un sous-traitant ultérieur** (article 4) ;
- aider le Client, par des mesures techniques appropriées, à **donner suite aux demandes d'exercice des droits** des personnes concernées ;
- aider le Client à respecter ses obligations en matière de **sécurité, de notification de violation et d'analyse d'impact** (articles 32 à 36) ;
- au choix du Client, **supprimer ou restituer** les données au terme de la prestation (article 8) ;
- mettre à disposition toutes les informations nécessaires pour **démontrer le respect** de ces obligations et permettre les audits prévus à l'article 9 ;
- informer immédiatement le Client** si une instruction constitue selon lui une violation du RGPD.

PCFRANCE ne procède à **aucune exploitation des documents** transmis à d'autres fins que la fourniture du service, et n'en tire aucun usage commercial, statistique ou d'entraînement de modèles.

4. Sous-traitants ultérieurs

Le Client autorise PCFRANCE à faire appel aux sous-traitants ultérieurs listés ci-dessous. Chacun présente des garanties suffisantes et est lié par des obligations équivalentes à celles de la présente annexe.

Sous-traitant	Rôle	Données transmises	Localisation
IONOS SARL France	Hébergement de l'infrastructure et des documents ; acheminement des courriels transactionnels	Ensemble des données confiées	Union européenne
OVHcloud France	Acheminement des SMS d'authentification	Numéro de téléphone du signataire et contenu du SMS	Union européenne
Brevo (Sendinblue SAS) France	Acheminement des courriels en cas d'indisponibilité du service principal	Adresse électronique, nom, contenu du courriel	Union européenne

Stripe et Google, mentionnés dans la politique de confidentialité, **n'interviennent pas** dans le traitement des documents ni des données de signataires : ils relèvent des traitements pour lesquels PCFRANCE est responsable de traitement (encaissement, mesure d'audience du site public). Le parcours de signature ne charge aucun outil de mesure d'audience.

PCFRANCE informe le Client de tout **projet d'ajout ou de remplacement** d'un sous-traitant ultérieur, par voie électronique et dans un délai raisonnable avant sa mise en œuvre. Le Client dispose de ce délai pour formuler des objections motivées ; à défaut d'accord, il peut résilier sans pénalité la partie du service concernée.

5. Sécurité

Les mesures techniques et organisationnelles comprennent notamment :

- chiffrement des communications par protocole TLS ;
- hachage cryptographique irréversible des mots de passe et des codes à usage unique ;
- empreinte SHA-256 des documents, avant et après signature ;
- chaînage cryptographique SHA-256 des journaux d'audit, chaque entrée étant liée à la précédente, avec vérification automatique de l'intégrité lors de la génération du dossier de preuve ;
- cloisonnement logique des données entre organisations clientes ;
- authentification des signataires par code à usage unique avant toute signature ;
- politique de référent restreinte, empêchant la transmission des adresses de pages internes aux services tiers.

6. Transferts hors Union européenne

Les documents, dossiers de preuve, journaux d'audit et données de signataires ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union européenne. L'ensemble des sous-traitants ultérieurs listés à l'article 4 est établi et opère dans l'Union.

7. Violation de données

PCFRANCE notifie au Client toute violation de données à caractère personnel le concernant dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance, et au plus tard dans les **quarante-huit (48) heures**, afin de lui permettre de respecter son propre délai de notification à la CNIL. La notification précise la nature de la violation, les catégories et le volume approximatif de données et de personnes concernées, les conséquences probables et les mesures prises ou envisagées.

8. Sort des données au terme du contrat

- Le Client peut **exporter ses documents et dossiers de preuve** à tout moment depuis son espace, et pendant **trente (30) jours** après la clôture du compte.

- Au terme de ce délai, les données sont **supprimées**, à l'exception de celles dont la conservation est imposée par la loi, notamment les données de facturation conservées dix (10) ans.
- Sur demande écrite formulée avant l'expiration du délai, PCFRANCE procède à une **restitution** dans un format structuré et couramment utilisé.

9. Audit

PCFRANCE met à la disposition du Client, sur demande écrite motivée, les informations nécessaires pour démontrer le respect de la présente annexe. Le Client peut faire réaliser un audit, au maximum une fois par année civile, sous réserve d'un préavis de trente (30) jours, à ses frais, dans des conditions préservant la confidentialité des données des autres clients et la sécurité de l'infrastructure.

10. Limites du service

JuriSign fournit une **signature électronique simple (SES)** au sens du règlement eIDAS. PCFRANCE n'a pas la qualité de prestataire de services de confiance qualifié et ne délivre ni signature avancée ni signature qualifiée. Il appartient au Client de vérifier que ce niveau est adapté aux actes qu'il fait signer.